



Procès-Verbal

Commission Féminines

N° 05
21 Octobre 2021

Par courriel : Daniel Roger, Laurence Paré, Laurent Bauvineau
Assiste : Isabelle Loreau

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Celles-ci peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du PV

La Commission approuve le PV n° 04 du 14 Octobre 2021

2. Matchs remis

- **Seniors Féminines**

Au regard des impératifs de calendrier et des dates prévus au calendrier général pour les matchs remis, la Commission fixe les dates des matchs Seniors Féminines D1 reportés du 17 Octobre 2021 au Jeudi 11 Novembre 2021 (férié) :

Gf Hirondelles Gesvres 1 / Gf Sud Loire Montagne 1
Gf Châteaubriant 1 / Gf Vertou Sorinières 1
Gf Nantes Est 1 / Rezé Aepr 1
Camoël Presqu'île Fc 1 / Rezé Fc 1

Par ailleurs, suite à la participation du Rezé FC 1 au prochain tour de Coupe Pays de la Loire prévu le 31 octobre, la rencontre prévue à cette même date en Seniors Féminines D1 contre Savenay Malville Fc 1 est reportée à une date ultérieure.

- **U18 Féminines**

Gf Geneston-Vignoble 1 / E.Carquefou/Ste-Luce 1

La rencontre est fixée au samedi 30 octobre 2021. Les clubs pourront proposer d'un commun accord à une autre date au cours de la semaine 43.

Prochaine réunion : 2 novembre 2021

Le Président,
Daniel Roger



La secrétaire de séance,
Isabelle Loreau

